



Lundi 5 février 2007 N° 36

TOUR DE CHAUFFE

**ACTION IMMEDIATE ?** Une fois de plus l'histoire risque de bégayer. En 2002, en période pré-électorale, alors que Jean-Marie Spaeth et Lionel Jospin hésitaient à revaloriser la Médecine Générale, les coordinations et les opposants de l'époque (CSMF et SML) réclamaient le C à 20 €. Lemouvement est parti comme une fusée et s'est achevé par le C à 20. Aujourd'hui, Xavier Bertrand et Frédéric Van Roekeghem chippotent sur le passage du C au Cs pendant que Madame Lacaille tape à bras raccourcis sur les généralistes. Les généralistes sont invités par Espace Généraliste, la FMF Gé et MG-France à lancer des actions d'opposition aux caisses, de passage au Cs (ça va de 23 à 28 € au choix!) et de grève de la télétrans. La sortie de crise est simple et raisonnable : C = Cs ou C = 23 en 2007, le premier euro avant les élections, le deuxième après, mais avec une date fixée. Ça nous permettrait de discuter des programmes des candidats pour la suite. Car il y a de quoi faire. A suivre.

**LE CONTROLE MEDICAL ATTAQUE** partout. Les lettres pleuvent pour mettre la pression sur les soi-disant abus concernant les ALD. Les médecins (généralistes bien sûr) se voient menacé de devoir rembourser des milliers d'euros dont ils n'ont pas vu un centime. Regroupez vous (un syndicat sert à cela), [adhérez](#) (200 € à envoyer à Espace Généraliste) et surtout, contactez nous avant la moindre réponse au contrôle médical, cherchez des lettres type sur notre site. La [loi](#) précise que vous pouvez vous faire accompagner : Espace Généraliste est là pour cela avec sa [cellule juridique](#).

**ALD PEUT ON TROUVER PLUS BÊTE ?** le critère fixé dans la convention sur les objectifs ALD mesure la part ALD / ordonnance totale. On peut le modifier sans toucher à la part ALD en augmentant-gonflant le coût global de l'ordonnance via le hors ALD, en partageant le traitement ALD sur plusieurs ordonnances, en partageant la prescription ALD entre plusieurs médecins. Une fois de plus, le médecin qui a une pratique idéale pour madame Lacaille par des actes longs, complets et rares est puni ! Cherchez l'erreur.

**PRESCRIPTIONS INFIRMIERES** Un décret en [cours de rédaction](#) est soumis à concertation. Il se propose de permettre aux infirmiers de prescrire sauf avis contraire du médecin prescripteur, écrit sur l'ordonnance, tout le matériel d'accompagnement de leurs actes (injections et perfusions, stomies, incontinence...). A condition d'en informer le médecin traitant, ils pourraient prescrire les matelas, coussins, matériel de pansement (hydrocolloïdes et alginates par exemple), sondes, ainsi que le renouvellement de bas de contention et de matériel de mesure de glycémie. Nous allons vous demander votre avis dans les jours à venir par un sondage. Vous pouvez déjà réagir en [écrivant](#) à Espace Généraliste.

**DMP RAPPORT FAGNIEZ** Flot de banalités sous la [plume](#) du député chirurgien Fagniez. Xavier Bertrand est bien avancé. Tout ça pour rappeler à la CSMF que les patients ont tous les droits sur LEUR dossier. Et rajouter ce que nous disions tous : s'il y a masquage, la responsabilité des professionnels doit être déchargée, ce qui permet à la même CSMF de [crier victoire](#). Ne rêvons pas, les juges feront de toute façon ce qui leur chante.

Cet EG Zapping est envoyé à tous les médecins généralistes et à quelques autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à [courrier@espacegeneraliste.org](mailto:courrier@espacegeneraliste.org). Tous les renseignements pratiques concernant Espace Généraliste se trouvent sur notre [site](#). N'hésitez pas à nous transmettre les adresses de vos collègues, toujours sur [cette adresse](#). Pour adhérer, envoyez un chèque de 100 euros à Espace généraliste - 27 rue de la plage - 56750 Damgan. Pour appeler, faites le 02 97 41 11 45. **Si vous lisez mal cet EG Zapping (il doit être en couleur), sur PC allez dans Affichage/Message HTML et ça doit s'arranger.** Sinon, cherchez le sur le site Espace Généraliste. Vous pourrez aussi l'imprimer en PDF en le récupérant sur le site. Cet EG Zapping a été rédigé par Claude Bronner

**LA GRIPPE GRIMPE** c'est le [GROG](#) qui le dit : la circulation du virus grippal A s'intensifie dans toutes les régions françaises et plus particulièrement en Bourgogne, Bretagne et Rhône-Alpes. Le seuil épidémique national devrait être franchi à la fin de cette semaine mais l'activité sanitaire liée à cette circulation grippale reste modérée et hétérogène.

**SOMMEIL PROBLEME SOCIETE** On est bien d'accord avec notre ministre qui met 700 M€ sur la table. On lui suggère de se soucier efficacement du sommeil des médecins qui travaillent le jour et que certains préfets réquisitionnent la nuit (ce qui signifie évidemment qu'ils n'étaient pas volontaires pour dormir plus mal et n'avaient à priori aucun problème). L'Assemblée Générale d'Espace Généraliste a décidé de soutenir tout médecin qui refuse une réquisition. Contacter la [cellule juridique](#).

**TABAC ARRET REMBOURSE** madame Lacaisse est prête à se ruiner : 50 € de prise en charge de substituts nicotiniques par an ! Les [modalités pratiques](#) sont simples : pour le médecin, prescrire sur une ordonnance à part; pour le patient, payer (pas de tiers payant) et se faire rembourser par madame Lacaisse jusqu'à concurrence de 50 €. Parfois les mutuelles complètent. Dire aux patients de se renseigner.

**ARRETS DE TRAVAIL** madame Lacaisse en fait de belles. A témoin cette phrase explicative de sa part reçue par un médecin qui se plaignait de l'explosion de ses IJ (indemnités journalières) prescrites : "A l'appui de cette étude, il s'avère qu'une de vos patientes - Madame X est en arrêt de travail continu depuis (lontemps). Des recherches complémentaires nous ont permis de déduire que cette patiente était recrutée par 9 employeurs. Or, l'indicateur inter régimes « nombre d'IJ » figurant sur votre RIAP comptabilise le nombre d'indemnités journalières payées à chaque employeur au lieu du nombre réel d'indemnités journalières prescrites par le médecin. Cette situation, qui constitue une anomalie de notre système, aboutit à multiplier le nombre de jours indemnisés par le nombre d'employeurs". Sans commentaires.